

BUREAUX RUE NAIN, 1,

ROUBAIX-TOURCOING :

Trois mois. . . . . 12 fr
Six mois. . . . . 23
Un an. . . . . 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT J. REBOUX

Le Nord de la France

Trois mois. . . . . 14 fr.
Six mois. . . . . 27
Un an. . . . . 51

ANNONCES : 15 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez F. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laflitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX 15 JANVIER 1872

BULLETIN QUOTIDIEN

Le discours de M. Thiers en faveur de l'impôt sur les matières premières, a produit une vive impression sur l'Assemblée, mais il n'a point décidé cette dernière à passer immédiatement au vote. La suite du débat a été renvoyée à la séance prochaine. Le président de la République n'est pas resté moins de deux heures trois quarts à la tribune, faisant la critique des systèmes et des idées qui successivement blessaient les tendances de chacune des écoles économiques. Lorsque M. Thiers est arrivé à sa conclusion, après avoir éliminé tous les impôts proposés en dehors de celui des matières premières, il a pu conquérir des adhérents restés jusque-là hostiles, mais non, cette unanimité qui résulte d'une dialectique réellement victorieuse. Les esprits ne se sont pas trouvés suffisamment éclairés, et l'on doit s'attendre à la prolongation de la lutte. (Voir plus loin le compte-rendu)

Le Journal officiel, après avoir constaté la remise par le comte d'Arnim et le comte de Gontant-Biron de leurs lettres de créance, en qualité d'ambassadeurs à Versailles et à Berlin, annonce que les relations diplomatiques de la France et de l'Allemagne se trouvent replacées dans leur état normal. En conséquence, les questions urgentes et locales résultant de l'occupation militaire, seront traitées à l'avenir avec le quartier-général par un commissaire extraordinaire, M. le comte de Saint-Vallier.

On annonce la mort, à Nice, de M. de Persigny. Né le 11 janvier 1808, à Saint-Germain-Lespinasse (Loire), Jean-Gilbert Victor Fialin de Persigny s'engagea dans la cavalerie à l'âge de dix-sept ans. Elève de l'école de Saumur, il était sous-officier lorsque la révolution de Juillet arriva et mit fin à sa courte carrière militaire.

M. de Persigny fut compromis dans les deux tentatives bonapartistes de Strasbourg et de Boulogne. Après la première échouée, il avait pu s'échapper; pris dans la seconde, il fut condamné par la chambre des pairs à vingt ans de détention.

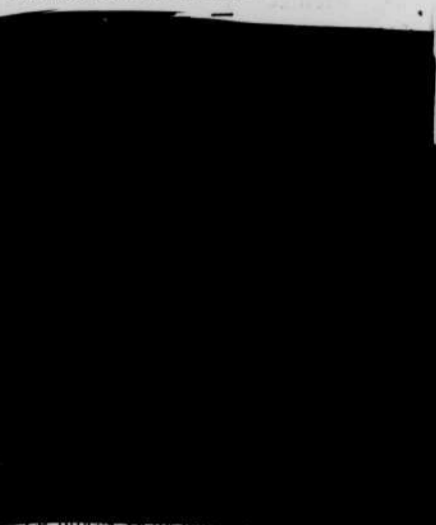
La république de 1848 le rendit à la liberté et à la vie publique; il fut un des plus actifs soutiens de la cause bonapartiste et fut envoyé par le Loire à l'assemblée législative. Au coup d'Etat, ce fut lui qui prit possession du Palais-Bourbon.

On sait le rôle qu'il a joué sous l'empire, où il a été plusieurs fois ministre de l'intérieur et ambassadeur à Londres; pendant son deuxième ministère, il a publié sa retentissante circulaire contre les conférences de Saint-Vincent de Paul.

M. de Persigny, avant de mourir, avait demandé et reçu les derniers sacrements de l'Eglise.

Informations-Nouvelles

L'Union républicaine s'est réunie samedi soir, à Paris, pour entendre la lecture du travail de la commission qu'elle a chargée d'examiner l'ensemble du budget de 1872 et pour discuter la question du retour à Paris et celle de la suppression du budget des cultes. — La réunion a ensuite procédé au renouvellement de son bureau.



Une dépêche particulière nous apprend que M. Valentin a été condamné, hier, à QUATRE MILLE FRANCS de dommages intérêts.

Les dames de Strasbourg, sur l'initiative de Mme Louise Ott, ont adressé à M. Thiers la lettre suivante :

Monsieur le président de la République
Quelques dames de Strasbourg et des environs ont voulu, à l'occasion du renouvellement de l'année, témoigner à la France leur inaltérable attachement. Elles ont cru ne pouvoir mieux faire qu'en réunissant leurs étrennes et en vous les adressant avec prière d'en consacrer le montant à la libération du territoire.

L'offrande est modeste, mais vous oublierez son peu de valeur réelle en vous rappelant les épreuves par lesquelles Strasbourg a passé, et vous l'accepterez comme un gage de l'amour qui unira toujours l'Alsace à la France.

Ci-joint un chèque de 18,754 fr. 65, montant de la cotisation.
Signé : Mmes MOMY, GLOXIN, MATHILDE LICHTENBERGER, MATHILDE WEISÉ et LOUISE OTT.

Cette lettre est aussi simple que touchante. En la lisant, j'ai vu les larmes de ces généreuses femmes; j'ai vu, tendus vers nous, les bras de nos malheureux compatriotes!... Et je me suis dit que quiconque cherche autre chose qu'un gouvernement définitif avec lequel nos vainqueurs sont tout disposés à traiter de l'évacuation complète du territoire n'est qu'un traître, un bourreau et un infâme!

La commission du travail des enfants dans les manufactures a entendu hier MM. Cordier, Camus, Dauphinot, Max Richard et Lefebvre.

On s'est surtout préoccupé du travail des femmes et des jeunes filles; la loi sur les enfants s'occupera-t-elle d'elles?

La commission a répondu oui! en principe.

La discussion a surtout roulé sur les conditions hygiéniques du travail, soit de jour, soit de nuit, des femmes, enfants et jeunes filles.

M. Blanqui comparaitra très prochainement devant le 4e conseil de guerre. Seront cités comme témoins pour l'échauffourée du 31 octobre: MM. Jules Ferry, Charles Ferry, Pelletan, Emmanuel Arago, Jules Favre, le général Trochu, etc. Nous aimons à croire que ce sera la dernière fois que l'en verra tout cela réuni.

Le commandant Rustand, commissaire du gouvernement près le 6e conseil de guerre, vient de présenter son rapport à la commission des grâces sur les condamnations prononcées contre les assassins des généraux Clément Thomas et Lecomte.

Le commandant Rustand n'a requis l'application de la peine de mort que contre Verdagner, déserteur du 88e de marche, le plus compromis de tous.

Il est donc plus que probable que les cinq autres condamnés à mort pour la même affaire: Simon Mayer, Lagrange, Masselot, Aldannet et Herpin-Lacroix, verront leur peine commuée.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 13 janvier 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures quarante minutes.

Les ministres sont à leur banc. M. Thiers assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu par M. Bethmont.

Le président donne ensuite communication à la Chambre de l'ordre du jour.

M. le président. — La parole est à M. Dampierre.

M. Dampierre. — Je demande à ce qu'il soit fait une rectification au procès-verbal de la séance du 16 décembre (séance des pétitions).

Dans cette séance, il a été donné lecture d'une pétition demandant la suppression des Facultés théologiques.

Il résulte de plusieurs documents qui ont été envoyés à M. le président que M. l'abbé Aletas n'est pas l'auteur de cette pétition. Un faux a donc été commis. Je viens vous demander la permission de déposer la pièce entre les mains de M. le garde des sceaux, afin que les poursuites soient ordonnées.

La présente demande est autorisée.

M. Raoul Duval. — Après l'insurrection de Paris, un grand nombre d'individus ont été arrêtés, beaucoup ont été jugés, condamnés et relaxés, mais beaucoup aussi attendent encore une décision sur leur sort.

Le gouvernement avait déposé un projet de loi relativement aux détenus. Une commission a été nommée le 7 avril. Or, depuis cette époque, la commission n'a pas encore déposé son rapport. Je demande les motifs de ce retard.

Un membre dépose un projet de loi demandant l'établissement de succursales de la Banque de France, dans les villes où il n'en existe pas.

M. le président donne ensuite lecture de plusieurs demandes de congés, qui sont accordés.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation d'une convention conclue et passée entre le ministre des travaux publics, et la compagnie du chemin de fer de Vendée.

M. de Puibèreau demande à ce que l'Assemblée veuille bien déclarer l'urgence sur ladite proposition.

L'urgence, mise aux voix, est adoptée.

M. le président met ensuite le projet aux voix; l'Assemblée l'adopte.

M. le président. — La parole est à M. Claude, relativement à la suite de la discussion sur les matières premières.

M. Claude. — J'ai l'intention d'examiner premièrement le projet qui nous a été soumis par la commission, ensuite celui du gouvernement et les divers amendements qui émanent de l'initiative privée.

Mais avant de passer à l'examen du projet du gouvernement, je crois qu'il serait indispensable d'entendre les explications que le gouvernement doit avoir à nous donner, car, selon moi, ce serait le seul moyen de ne pas rendre cette discussion stérile. Depuis quelques jours, plusieurs orateurs se sont opposés, à cette tribune, à l'application d'un impôt sur les matières premières. Je suis entièrement de leur avis, car, selon moi, cet impôt est plus mauvais que l'impôt sur le revenu et que la taxation des valeurs mobilières, car il jetterait un trouble considérable dans notre fabrication, dans nos relations commerciales, et arrêterait l'essor de notre exportation naissante.

Parmi les projets ou contre-projets présentés depuis l'ouverture de cette discussion, celui, à mon avis, sur lequel doit se concentrer notre attention et nos sympathies, est celui de mon honorable collègue M. Desailly, qui nous a proposé, comme vous devez vous en souvenir, un impôt de 1 pour mille sur le chiffre des affaires réalisées.

On vous a parlé aussi d'un impôt de 15 0/0 sur la valeur des loyers des propriétés bâties, qu'un autre de nos collègues a proposé de modifier, et d'appliquer le système usité en Belgique, soit une taxation sur les foyers ou cheminées.

Ces deux impôts sont bons, mais, dans la forme seulement, d'une application difficile; les objections vous ont été présentées mieux que je ne pourrai le faire, je ne m'y arrêterai pas.

L'orateur passe ensuite à l'examen de l'impôt variant par le gouvernement, soit un droit proportionné de 2 à 10 et à 20 0/0 avec drawback, — refait, comme les orateurs qui l'ont précédé à la tribune, l'histoire du drawback, reconnaît ses inconvénients et sa difficile application en France, et conclut à son rejet comme n'offrant pas au gouvernement un moyen assez prompt pour arriver à la perception des sommes nécessaires à l'équilibre de la situation financière, et au rejet de celui de la commission, comme funeste aux affaires commerciales et au développement de l'exportation. (Approbation à gauche.)

M. Thiers. — Messieurs, j'ai entrepris une tâche fort rude; aussi réclamerai-je non seulement toute votre attention, mais aussi toute votre patience. Vous devez, comme l'orateur qui vient de descendre de cette tribune, aspirer à voir cette discussion se terminer le plus promptement possible.

Vous savez, cependant, que nous sommes dans une situation pressante, vous savez qu'une partie de notre territoire est encore occupée par les forces étrangères; vous savez que la suite d'une guerre néfaste qui a amené la guerre civile a porté le trouble et la désorganisation dans tous les services.

Vous savez, en outre, que nous devons payer sous peu une somme énorme à la Prusse, et que nous avons besoin de beaucoup d'argent pour rétablir l'équilibre dans nos finances et réorganiser les services, et cependant vous vous plaisez à combattre et à repousser tous les moyens qui vous sont proposés pour trouver la somme exorbitante de 600,000,000.

posés pour trouver la somme exorbitante de 600,000,000.

Lorsqu'on voit tant et tant d'impôts rejetés qui vous font dire qu'il faut faire des économies, nous en avons fait pour 120,000,000 et je le déclare après un examen attentif, il est impossible d'en faire davantage.

L'on a parlé ensuite du budget de la guerre; ma conviction profonde est qu'il n'est pas possible d'y toucher. Quant à la question d'amortissement des 200,000,000, je vous citerai seulement les deux pays les plus célèbres, l'Amérique, qui amortit actuellement pour 500,000,000, et l'Angleterre pour 350,000,000. De plus, j'ajoute que ces 200 millions sont destinés à la Banque. Ils peuvent donc seuls faire cesser l'existence du papier-monnaie et des billets de banque. (Approbation.)

Je dois ajouter aussi qu'il y a dans le budget des dépenses une grande sincérité, et non des chiffres fantaisies.

Comment sommes-nous arrivés à vous présenter le projet qui est en discussion aujourd'hui?

Après nous être adressés à l'expérience et à la grande pratique des affaires, nous avons agi comme il faut agir quand on veut arriver à un résultat sérieux, et alors que l'on a la conviction que ces impôts sont seuls possibles.

L'on n'a souvent beaucoup loué, mais ici je trouve à me louer moi-même, et de bonne foi, je l'avoue (Rire et bruit.)

En présence de la nécessité de créer 630 millions, qu'a-t-on fait? On s'est adressé aux impôts, en proposant d'élever les taxes déjà existantes.

Les contributions directes arrivaient naturellement en premier; elles pouvaient produire 374 millions, mais en pensant aux malheurs de l'invasion, nous les avons écartées.

Pour le timbre, nous avons pensé différemment; aussi l'avons-nous augmenté d'un quart, soit 95 millions.

Ensuite venaient les impôts dits de consommation. L'impôt du café a été porté de 25 à 75 centimes, soit une augmentation de 50 à 75 millions.

Quant aux sucres, on a ajouté 3 décimes, qui représentent 41 millions d'augmentation. Cependant, comme cet impôt n'est pas encore excessif, un nouveau projet d'impôt vous sera probablement proposé.

Pour les boissons, nous les avons frappées de droits proportionnés à leur valeur. L'alcool, entre autres, a produit 50 et quelques millions.

Les droits sur la bière ont été augmentés de 71 millions. Viennent ensuite les tabacs, dont nous avons obtenu une augmentation de 10 millions.

Les transports et les postes ont produit 22 millions; le papier, 8 millions.

En somme et en résumé, tous ces impôts ont produit en totalité une somme de 368 millions, c'est-à-dire une somme de 250 millions qui nous manque encore, et que nous vous demandons.

Je viens de vous démontrer et l'expérience, du reste, a dû vous en faire acquiescer la preuve, que tout ce qu'il avait été possible de faire, nous l'avons fait.

Vous ignorez pas que ces 250 millions sont indispensables. Je n'ai donc pas à vous parler de leur utilité.

Cet examen terminé, nous nous sommes demandé par quelles matières nous pouvions encore faire supporter des charges, ou sur quoi nous pouvions faire reposer les impôts nouveaux.